

Contrat de formation professionnelle

entrant dans le cadre du Compte Personnel de Formation du stagiaire

Entre les soussignés :

JRW – Languages

Adresse : 17 allée des tilleuls / 67110 Niederbronn-les-Bains

N°Siret 880 789 748 00014

Déclaration d'activité de formation 44670650067

et

Madame(Monsieur)

Adresse :

Dossier CPF #

Né(e) le :

(Information à fournir pour l'inscription au test)

ci-après désigné *la(le) stagiaire*

est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du Travail.

La(Le) stagiaire suivra cette formation dans le cadre de son Compte Personnel de Formation. Par suite, **les Conditions Générales d'Utilisation du CPF définies par la Caisse des Dépôts et Consignation (ci-après désignée CDC) s'imposent aux deux parties.** Elles sont disponibles sur le cartouche apparaissant lors de la connexion au site du CPF <https://www.moncompteformation.gouv.fr> sur l'espace privé.

Elles définissent les obligations de JRW-Languages pour être référencé en tant qu'organisme de formation. Outre les instructions à suivre pour chacune des parties, elles précisent les modalités de paiement, la politique d'annulation et la procédure contradictoire pour régler les différends.

Article I Objet :

En exécution du présent contrat, JRW Languages s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

***langue* - Formation individuelle sur mesure, préparant au test CLOE avec la spécialité**

« spécialité suivant liste CLOE »

Article II Nature et caractéristique des actions de formation :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions de perfectionnement des connaissances prévue par l'article L. 6313-1 du code du travail.

- Cette formation a pour objectif (de perfectionner sa maîtrise /l'apprentissage) de ***langue*** et (PRECISER L'OBJECTIF INDIVIDUEL)

- Sa durée est fixée à ******* heures

- **Programme de la formation : (adapter et valider)**

Renforcement de la force pratique de la langue

Exercices de conversation spontanés

Apprentissage du vocabulaire, des expressions couramment utilisées ou en rapport avec le projet professionnel du stagiaire avec les points de grammaire utiles pour structurer les phrases

Préparation du test CLOE

- **Sanction de la formation :**

Le stage est conclu par le Test **CLOE** (Certification en Langue Orale et Ecrite) de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Ce test compris dans le prix du stage. JRW-Languages prend en charge l'inscription **et la** stagiaire s'engage à effectuer le test dans le mois qui suit la sortie du stage.

Le résultat indique le niveau de connaissance dans la langue apprise suivant le Cadre Européen de Référence pour les Langues (CECRL) de A1 à C2.

La certification sera envoyée directement à la CDC.

Article III Niveau de connaissances préalables nécessaire :

La(le) stagiaire a effectué un test de placement avec le résultat *** (qui permet de s'inscrire au stage / débute l'apprentissage de la langue).

Article IV Organisation de l'action de formation :

- L'action de formation aura lieu au rythme d'une séance par semaine, modulable suivant les possibilités.
- Elle est organisée en séances individuelles d'une heure en visioconférence.
- La formation est dispensée sous forme de conversation animée dans la langue apprise. Des supports pédagogiques conçus et adaptés suivant les besoins seront fournis par la formatrice.
- La formation sera assurée par Mme Jutta Rat-Weidenfeller:
 - Maîtrise de langues étrangères appliquées de l'université de PARIS X
 - Expérience de 12 années comme Formatrice à l'école Berlitz depuis 2008
 - Autoentrepreneuse depuis mars 2020

Article V Délai de rétractation :

La(le) stagiaire est informée qu'elle(il) dispose d'un **délai de rétractation de 14 jours**, à compter de la date de la validation du stage sur le site de la CDC. La politique d'annulation est définie dans l'article 4 des Conditions Particulières des CGU de la CDC.

Article VI Dispositions financières :

Le prix de l'action de formation est fixé à ***** euros.

S'agissant du Compte Personnel de Formation, le règlement sera effectué directement par la CDC à JRW-Languages selon les modalités de facturation et de règlement prévues aux Conditions Particulières / Organismes de formation de la CGU de la CDC.

Article VII Preuve de réalisation et cas d'interruption du stage :

JRW-Languages enverra par courriel **au (à la) stagiaire** des feuilles d'émargement comprenant le détail des dates et heures des séances. **La(le) stagiaire** s'engage à les signer ou les faire rectifier au préalable pour confirmer avoir suivi ces séances et attester le déroulement du stage.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par **la(le) stagiaire** pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités prévues à l'article 4 (politique de résiliation) des Conditions particulières de la CGU de la CDC. Ils définissent les cas de force majeure, le montant du règlement à l'organisme de formation et l'imputation au compte de CPF du stagiaire.

La(le) stagiaire s'engage informer la formatrice au moins 48 heures à l'avance **s'il(elle)** ne peut venir à une séance afin de libérer le planning de la formatrice et de convenir ensemble d'une nouvelle date.

Article VIII Cas de différend :

Les parties s'efforceront de régler toute contestation ou tout différend différent à l'amiable. Ils appliqueront les dispositions prévues dans l'article 12 - procédure contradictoire - des Conditions Générales des CGU de la CDC.

Article IX Signature électronique :

Les signataires acceptent de signer électroniquement le présent acte par le biais du prestataire de services **[à préciser]** conformément aux dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, et s'accordant pour reconnaître à cette signature électronique la même valeur que leur signature manuscrite.

Fait le

La(Le) stagiaire
Madame (Monsieur)

Pour JRW-Languages
Madame Jutta Rat-Weidenfeller